

SECTION III
DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE

CHAPITRE XII
DES COMMANDEMENTS DE DIEU ET DE L'ÉGLISE
EN GÉNÉRAL

ARTICLE I. — DES COMMANDEMENTS DE DIEU

Le Décalogue.

1. Qu'est-ce que le Décalogue ?

Le *Décalogue* est le code qui contient, en dix commandements, tous les devoirs et tous les droits naturels.

2. Pourquoi les commandements du Décalogue sont-ils appelés commandements de Dieu ?

Parce que c'est Dieu lui-même qui les a rappelés aux hommes par une révélation formelle et positive.

3. Quand Dieu révéla-t-il aux hommes les dix préceptes qui résument la loi naturelle ?

Cinquante jours après la sortie d'Égypte, Moïse, sur l'ordre de Dieu, réunit au pied du Sinaï le peuple d'Israël et gravit lui-même le sommet de la montagne. Alors, au milieu des éclairs et des tonnerres, Dieu promulgua le Décalogue :

1. Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai tiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.

2. Tu ne prendras point en vain le nom du Seigneur ton Dieu.

3. Souviens-toi de sanctifier le jour du Sabbat.

4. Honore ton père et ta mère, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

5. Tu ne tueras point.

6. Tu ne commettras point d'adultère.

7. Tu ne déroberas point.

8. Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

9 et 10. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain ; et tu ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui sont à lui.

4. Dieu se contenta-t-il de cette promulgation de sa loi ?

Après avoir promulgué ses commandements, Dieu les grava sur deux tables de pierre, qu'il remit à Moïse. Sur la première table étaient gravés les trois premiers commandements, et sur la seconde les sept autres.

5. Le Décalogue a-t-il été promulgué dans la loi nouvelle ?

Notre-Seigneur Jésus-Christ l'a promulgué de nouveau, en le perfectionnant, dans son *Sermon sur la montagne*.

6. Comment Notre-Seigneur a-t-il résumé le Décalogue ?

Il l'a résumé en le réduisant à deux préceptes fondamentaux : l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur, de toute votre âme et de tout votre esprit. C'est là le plus grand et le premier commandement. Et voici le second, qui est semblable à celui-là : Vous aimerez votre prochain comme vous-même. A ces deux commandements se rattachent toute la loi et les prophètes.

7. Quels sont les commandements qui se rapportent à l'amour de Dieu ?

Ce sont les trois premiers, écrits sur la première table. Ces préceptes règlent les rapports des hommes avec Dieu.

8. Quels sont les commandements qui se rapportent à l'amour du prochain ?

Ce sont les sept qui furent écrits sur la seconde table. Ces préceptes règlent les rapports des hommes entre eux.

9. Est-il nécessaire d'observer les commandements de Dieu ?

Oui, car en violer un seul volontairement et en matière grave, c'est commettre un péché mortel, et, par suite, mériter l'éternelle damnation.

10. De quelle manière formule-t-on vulgairement les commandements de Dieu?

Depuis le seizième siècle, vers l'époque du concile de Trente, on les a ainsi formulés en France :

1. Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,
Ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas,
En servant Dieu dévotement.
4. Tes père et mère honoreras,
Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras
De fait ni volontairement.
6. Luxurieux point ne seras
De corps ni de consentement.
7. Le bien d'autrui tu ne prendras,
Ni retiendras à ton escient.
8. Faux témoignage ne diras,
Ni mentiras aucunement.
9. L'œuvre de chair ne désireras
Qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne convoiteras,
Pour les avoir injustement.

ARTICLE II. — DES COMMANDEMENTS DE L'ÉGLISE

Pouvoir législatif de l'Église.

11. N'avons-nous à observer que les commandements de Dieu?
Nous devons aussi observer les commandements de l'Église.
12. L'Église a-t-elle le pouvoir de faire des commandements?
Oui, l'Église a reçu ce pouvoir de Jésus-Christ, son fondateur.
13. Comment établit-on ce pouvoir?
Ce pouvoir est établi par la sainte Écriture, par la Tradition et par la raison.
14. Les lois de l'Église obligent-elles en conscience?
Oui, comme la loi divine elle-même.

15. Quelle sorte d'obéissance doit-on aux lois de l'Église?

On leur doit une obéissance non seulement extérieure, mais spirituelle et chrétienne. Il ne suffit pas d'accomplir la lettre du précepte; il faut en pénétrer, en suivre l'esprit, entrer dans les vues de l'Église et tendre à la fin pour laquelle le commandement est fait.

16. Que se propose l'Église en faisant des commandements?

De fournir à ses enfants des moyens pour les conduire à la pratique des commandements de Dieu et des maximes de l'Évangile, et d'établir ainsi dans les âmes le règne de la charité.

17. Quelle différence y a-t-il entre les commandements de l'Église et les commandements de Dieu?

Bien que les commandements de l'Église aient en partie pour objet de déterminer le temps et la manière d'observer les commandements de Dieu, ils en diffèrent sous trois rapports :

1^o Ils sont *positifs* et *non immuables*, tandis que les commandements de Dieu, si l'on excepte l'observation d'un jour de la semaine, sont *naturels* et *immuables*.

2^o Ils ne sont imposés qu'aux membres de l'Église, tandis que les commandements de Dieu obligent tous les hommes.

3^o Ils n'obligent point, lorsqu'il y a une difficulté grave de les observer, tandis que les commandements de Dieu ne souffrent pas de dispense.

18. Quels sont les principaux commandements de l'Église?

Ce sont les suivants, qu'on énonce vulgairement sous cette formule :

1. Les fêtes tu sanctifieras,
Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe ouïras,
Et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras,
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras,
Au moins à Pâques, humblement.
5. Quatre-temps, vigiles jeûneras,
Et le carême entièrement.
6. Vendredi, chair ne mangeras,
Ni le samedi mêmement.

CHAPITRE XIII

PREMIER COMMANDEMENT

Je suis le Seigneur ton Dieu... Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.

Un seul Dieu tu adoreras
Et aimeras parfaitement.

ARTICLE I. — CE QUE PRESCRIT LE PREMIER COMMANDEMENT

1. La vertu de religion.

1. Que nous prescrit le premier commandement?

Ce commandement, en tant qu'affirmatif, nous prescrit les actes des vertus de foi, d'espérance, de charité¹ et de religion.

2. Qu'est-ce que la vertu de religion?

La vertu de *religion* est une vertu morale qui nous fait rendre à Dieu le culte qui lui est dû.

Elle tient le premier rang parmi les autres vertus morales, en tant qu'elle nous rapproche davantage de Dieu.

3. Qu'est-ce que le culte?

Le *culte*, en général, est l'honneur que nous rendons à un supérieur, comme témoignage de son excellence et de notre propre soumission.

4. Comment divise-t-on le culte qui est l'objet de la vertu de religion?

On le divise : 1^o quant à la *forme* : en culte intérieur et en culte extérieur ; 2^o quant au *sujet* : en culte public et en culte privé ; 3^o quant à l'*espèce* : en culte de latrerie, de dulie et d'hyperdulie ; 4^o quant à l'*essence* : en culte absolu et en culte relatif ; 5^o quant à l'*objet* : en culte direct et en culte indirect.

5. Qu'est-ce que le culte intérieur?

Le culte *intérieur* est celui dont les actes s'accomplissent dans l'âme, sans manifestation au dehors.

¹ Pour la *Foi*, l'*Espérance* et la *Charité*, voir Chap. V, VI et VII.

6. Le culte intérieur est-il nécessaire?

Il est le culte fondamental, le culte absolument nécessaire, sans lequel il n'y a pas de culte véritable.

7. Quelles sont les pratiques du culte intérieur?

Ce sont les actes d'offrande à Dieu, d'adoration ; les prières mentales, etc.

8. Qu'est-ce que le culte extérieur?

Le culte *extérieur* est celui dont les actes sont corporels.

9. Le culte extérieur est-il nécessaire?

Oui, parce que si ce culte fait défaut, la vertu de religion est incomplète, elle est privée d'un aliment indispensable, et ne peut être véritable et sincère.

10. Quelles sont les pratiques du culte extérieur?

Ce sont les prières faites à genoux ou dans toute autre posture empreinte de respect, les prières faites à haute voix, le chant des louanges de Dieu, l'assistance aux prières publiques, aux processions, etc.

11. Qu'est-ce que le culte public?

Le culte *public*, ou *liturgique*, est celui qui est rendu au nom de l'Église, par son autorité, et dans la forme prescrite par elle.

12. Le culte public est-il nécessaire?

Oui, cette nécessité ressort de la pratique constante et universelle des hommes de se réunir en certains lieux consacrés, pour rendre à Dieu leurs devoirs de religion. Sans le culte public, la religion ne tarderait pas à disparaître de la société et des membres qui la composent.

13. Quelles sont les pratiques du culte public?

Ce sont l'assistance au saint sacrifice de la messe, aux vêpres, les processions, etc.

14. Qu'est-ce que le culte privé?

Le culte *privé* est celui qui manque de l'une des conditions requises pour que le culte soit liturgique.

15. Quand est-ce que le culte public peut s'appeler *social*?

C'est quand le gouvernement y prend part au nom de la nation.

16. Le gouvernement doit-il prendre part au culte public?

Oui, car le gouvernement représente la nation elle-même, et il est juste qu'il rende hommage à Dieu, de qui procèdent tous les biens, soit pour les individus, soit pour les sociétés.

17. Quelles sont les pratiques du culte social?

Ce sont les prières publiques pour obtenir : l'assistance divine dans les délibérations du gouvernement, la cessation des fléaux, le succès des armes; ou bien les actions de grâces publiques, comme le *Te Deum* après une victoire, etc.

18. Qu'est-ce que le culte de latrie?

Le culte de *latrie*, ou d'*adoration*, est celui qui est rendu à Dieu seul, à cause de son excellence infinie et du souverain domaine qu'il a sur toutes les choses créées.

19. Qu'est-ce que le culte de *dulie*?

Le culte de *dulie* est celui qui est rendu aux saints, à cause de leur perfection et de leur excellence surnaturelle dans l'ordre de la grâce et de la gloire.

20. Qu'est-ce que le culte d'*hyperdulie*?

Le culte d'*hyperdulie* est celui qui n'est rendu qu'à la très sainte Vierge, à cause de son élévation extraordinaire au-dessus de toutes les créatures.

21. Qu'est-ce que le culte absolu?

Le culte *absolu* est celui qui est rendu à quelqu'un à cause de son excellence propre; culte qui s'arrête à lui, sans aller au delà. Ce culte ne peut être rendu qu'aux êtres spirituels; les autres êtres n'ont pas une excellence à laquelle l'homme puisse se soumettre.

22. Qu'est-ce que le culte relatif?

Le culte *relatif* est celui qui est rendu à une chose, non à cause de son excellence propre, mais à cause de l'excellence de celui qu'elle représente ou avec lequel elle a quelque rapport. Tel est le culte rendu aux images, aux reliques.

23. Qu'est-ce que le culte direct?

Le culte *direct* est celui que nous rendons à Dieu en lui-même.

24. Qu'est-ce que le culte indirect?

Le culte *indirect* est celui que nous rendons à Dieu dans ses saints.

2. Culte de Dieu.

25. Quels sont les actes propres de la vertu de religion?

Ce sont tous les actes par lesquels nous honorons Dieu, en tant qu'il est le premier principe de toutes choses, le souverain Maître universel.

26. Comment divise-t-on ces actes?

On les divise en actes qui sont principalement *intérieurs*, savoir : la prière et la dévotion; et en actes principalement *extérieurs*, savoir : l'adoration, le sacrifice, l'oblation, le vœu et le serment¹.

27. Qu'est-ce que la dévotion?

La *dévotion* est la volonté efficace de se donner promptement à tout ce qui regarde le culte et le service de Dieu.

28. Qu'est-ce que l'adoration?

L'*adoration* est l'honneur rendu à Dieu, à cause de son excellence souveraine, avec protestation de notre dépendance absolue à son égard.

29. A qui l'adoration est-elle due?

A chacune des trois personnes de la très sainte Trinité, parce que chacune de ces personnes est Dieu.

Nous devons adorer également la très sainte humanité de Jésus-Christ, en tant qu'elle est unie au Verbe de Dieu et ne forme avec lui qu'une personne.

30. Qu'est-ce que l'oblation?

L'*oblation* est l'offrande de choses mobilières ou immobilières que les fidèles font à Dieu, par un motif de religion, pour l'Église et pour ses ministres.

31. L'oblation est-elle obligatoire?

Oui, car il est de droit naturel divin que l'ouvrier reçoive ce qui lui est nécessaire pour vivre.

C'est en vertu de cette obligation que les ministres du culte recevaient autrefois les prémices, les dîmes, et qu'aujourd'hui ils reçoivent, dans les pays concordataires, outre le casuel fixé par l'évêque, un traitement d'indemnité en compensation des biens confisqués à l'Église.

3. Culte des saints.

32. Qu'est-ce qu'un saint?

Un *saint*, dans le sens rigoureux du mot, est celui qui, jouissant de la vision béatifique, est proposé par l'Église au culte public des fidèles.

Voir *prière*, p. 286; *sacrifice*, p. 339; *vœu*, p. 202; *serment*, p. 200.

33. Que faut-il pour qu'un serviteur de Dieu soit proposé, après sa mort, au culte public des fidèles?

Il faut qu'il soit *canonisé* par l'Église, c'est-à-dire inscrit au catalogue des saints, appelé *Martyrologe*, ou tout au moins qu'il soit déclaré bienheureux.

34. Comment les saints sont-ils divisés dans la liturgie?

Ils sont divisés en six classes : les Apôtres, les Martyrs, les Confesseurs pontifes, les Confesseurs non pontifes, les Vierges martyres ou non martyres, et les saintes Femmes parmi lesquelles il y a aussi des martyres.

Parmi les confesseurs pontifes ou non pontifes, les Docteurs ont un rang spécial.

35. Les saints doivent-ils être honorés d'un culte religieux?

Oui, cela est de foi, contre les luthériens et les calvinistes.

36. Sur quoi est fondé le culte des saints ?

Le culte des saints est fondé : 1° sur l'enseignement et la pratique de l'Église ; 2° sur la sainte Écriture ; 3° sur la Tradition ; 4° sur la raison ; 5° sur les innombrables miracles opérés par leur intercession.

37. Quelle est la nature du culte que nous rendons aux saints ?

Le culte que nous rendons aux saints est un culte de *dulie*, c'est-à-dire un culte de respect et d'honneur, et non d'adoration.

Quand nous prions Dieu, nous lui disons d'avoir pitié de nous, de nous accorder ses grâces. Quand nous prions les saints, nous leur disons d'intercéder pour nous.

38. Quels sont nos devoirs envers les saints ?

Nous devons : 1° les louer, en nous rappelant avec admiration leurs vertus et leur gloire ; 2° les prier d'intercéder pour nous ; 3° les imiter.

39. Quels sont les saints que nous devons particulièrement honorer ?

Nous devons particulièrement honorer saint Joseph, patron de l'Église universelle, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, les saints patrons de notre diocèse et de notre paroisse, et ceux dont nous portons le nom.

40. Devons-nous rendre aussi un culte aux anges ?

Oui, comme aux saints, et pour les mêmes raisons.

41. Quels sont les anges que nous devons particulièrement honorer ?

Saint Michel, saint Gabriel, saint Raphaël, et particulièrement notre bon ange gardien.

4. Culte de la très sainte Vierge.

42. Ne devons-nous pas honorer la très sainte Vierge d'un culte spécial ?

Nous devons à la très sainte Vierge un culte d'*hyperdulie*, c'est-à-dire un culte supérieur à celui que nous devons rendre aux autres bienheureux.

43. Pourquoi devons-nous ce culte à Marie ?

Parce qu'elle est pleine de grâce et la plus parfaite des créatures, qu'elle est la Mère de Dieu et des hommes, la Reine du ciel et de la terre.

44. Que faut-il faire pour servir dignement Marie ?

Il faut, dit saint Bernard, suivre l'exemple de sa vie. On ne peut lui plaire, non plus qu'à Dieu et à Jésus-Christ son Fils, ni mériter la protection de ses prières, que par l'innocence ou la pénitence.

5. Culte des reliques et des images.

45. Le culte des saints se borne-t-il à leur personne ?

Non, il s'étend aussi à leurs reliques et à leurs images.

46. Qu'appelle-t-on reliques ?

On appelle *reliques* : 1° ce qui reste du corps d'un saint canonisé ou béatifié par l'Église ; 2° les objets qui ont appartenu aux saints ou qui ont touché leurs corps : linge, cercueil, etc.

47. Le culte des saintes reliques est-il légitime ?

Oui, car il est fondé : 1° sur l'enseignement et la pratique de l'Église ; 2° sur la sainte Écriture ; 3° sur la Tradition ; 4° sur la raison ; 5° sur les nombreux miracles par lesquels Dieu s'est plu à récompenser la dévotion aux saintes reliques.

48. Quel culte devons-nous rendre aux saintes images ?

On doit avoir et conserver, principalement dans les églises, les images de Jésus-Christ, de la Vierge Mère de Dieu et des autres saints, et leur rendre l'honneur et la vénération qui leur est due.

49. Quelle est l'utilité des saintes images ?

En nous rappelant les grâces de Dieu ainsi que les exemples salutaires des saints, elles nous excitent à suivre ces exemples, à remercier Dieu de ces bienfaits, et à vivre dans la piété.

ART. II. — CE QUI EST DÉFENDU PAR LE PREMIER COMMANDEMENT

50. Comment pêche-t-on contre le premier commandement ?

On pêche contre le premier commandement de deux manières : par *excès*, quand on commet des *actes de superstition*, et par *défaut*, quand on commet des *actes d'irréligion*.

1. Actes de superstition.

51. Qu'est-ce que la superstition ?

La *superstition* est le culte d'une fausse divinité ou le culte non convenable du vrai Dieu.

52. Quelles sont les espèces de superstitions qui ont pour objet le culte d'une fausse divinité ?

Il y en a cinq principales : l'idolâtrie, la divination, la vaine observance, la magie et le maléfice.

53. Qu'est-ce que l'idolâtrie ?

L'*idolâtrie* est le culte divin rendu à la créature.

54. Qu'est-ce que la divination ?

La *divination* est une invocation expresse ou tacite du démon, pour savoir des choses qu'on ne peut connaître par des moyens naturels.

55. Y a-t-il plusieurs espèces de divination ?

Il y a plusieurs espèces de divination, suivant les moyens employés pour savoir les choses qu'on ne peut connaître ni par la foi ni par la raison ; tels sont : le spiritisme, le sortilège, etc.

56. Qu'est-ce que la vaine observance ?

La *vaine observance* est l'emploi de certains moyens qui n'ont, ni naturellement ni par institution divine ou ecclésiastique, la vertu de produire l'effet qu'on en attend.

57. Quelles sont les diverses espèces de vaine observance ?

Ce sont : 1^o l'*art notoire*, qui consiste à vouloir acquérir la science sans travail, en faisant certaines prières, en buvant telle potion, etc. ; 2^o l'*art de la santé*, qui consiste à employer des moyens vains et inutiles pour guérir les hommes et les animaux ; 3^o l'*observance des événements*, qui consiste à regarder certaines choses comme des signes de bonheur ou de malheur, et à se conduire d'après cette croyance ; 4^o la *vaine observance des choses sacrées*, qui consiste à réciter certaines prières, à porter des reliques, etc., avec la persuasion d'obtenir infailliblement par ce moyen quelque effet extraordinaire.

58. Y a-t-il superstition à mettre une confiance spéciale dans la récitation de telle prière, l'invocation de tel saint, etc.

Ce n'est pas un acte de superstition, mais au contraire un acte pieux et louable, de faire des neuvaines, de réciter une prière un certain nombre de fois en l'honneur de la très sainte Vierge ou d'un saint, de porter sur soi des images, des médailles bénites, etc., pourvu que l'on n'attache pas un effet infaillible à ces pratiques de dévotion, ni au nombre, ni à l'heure, ni au jour fixé, et qu'on mette uniquement sa confiance dans la bonté et la miséricorde de Dieu, pour obtenir son secours.

59. Qu'est-ce que la magie ?

La *magie* est l'art d'opérer, avec le secours du démon, des choses merveilleuses.

Cette sorte de magie est appelée *magie noire*, ou *diabolique*, pour la distinguer de ce qu'on appelle *magie blanche*, qui consiste à opérer des choses merveilleuses en apparence au moyen des causes naturelles, sans aucune intervention du démon.

60. Doit-on rapporter à la magie certaines pratiques modernes du *spiritisme* et du *magnétisme animal* ?

On ne peut expliquer que par la présence de l'esprit mauvais ces phénomènes extraordinaires de *tables tournantes*, qui répondent aux questions qu'on leur pose ; ces états de *somnambulisme artificiel*, où des personnes *magnétisées*, *hypnotisées*, acquièrent un don de seconde vue, résolvent des questions très difficiles de médecine et de physiologie, lisent les yeux bandés les livres qu'on leur présente, racontent fidèlement des choses qui se passent au loin, etc.

61. Qu'est-ce que le maléfice ?

Le *maléfice* est l'espèce de magie qui a pour but de nuire avec l'aide du démon. On l'appelle aussi *sortilège*, à cause du mauvais sort jeté sur les hommes ou sur les animaux.

62. Comment pêche-t-on par superstition en rendant à Dieu un culte qui n'est pas convenable ?

De deux manières : 1^o en rendant à Dieu un culte faux ; 2^o en lui rendant un culte superflu.

63. En quoi consiste le culte *faux* rendu à Dieu ?

Il consiste en un culte qui renferme quelque chose de faux ; par exemple, à imaginer de faux miracles, à publier de fausses révélations, à exposer à la vénération des fidèles de fausses reliques, etc.

64. En quoi consiste le culte *superflu* rendu à Dieu?

Il consiste à mêler au culte des pratiques étrangères à la doctrine et à la coutume de l'Église, inutiles à la gloire de Dieu et à la véritable dévotion; par exemple, faire des signes de croix contre les rubriques, jeûner le dimanche quand on ne jeûne pas les autres jours, etc.

65. Quelle est la gravité des péchés de superstition?

Ces péchés sont tous graves de leur nature. Toutefois l'ignorance, la simplicité, la bonne foi, excusent de péché mortel, quand il s'agit de certaines superstitions populaires de divination et de vaine observance, comme le présage des destinées d'après les lignes de la main, la croyance aux jours néfastes, la guérison de maladies au moyen de certains signes, etc.

Le culte *superflu* n'est faute grave qu'autant qu'il implique un mépris formel ou qu'on donne un grave scandale.

2. Actes d'irrégion.

66. Qu'est-ce que l'irrégion?

L'*irrégion* est un attentat contre l'honneur qui est dû à Dieu.

67. Comment peut-on attenter à l'honneur qui est dû à Dieu?

De deux manières: *directement*, par la tentation, le blasphème, le parjure, la violation des vœux; et *indirectement*, par le sacrilège et la simonie¹.

68. Qu'est-ce que la tentation de Dieu?

La *tentation de Dieu*, ou *défi*, est une parole ou un acte par lequel on met à l'épreuve quelque attribut de Dieu, en attendant témérairement de lui quelque effet extraordinaire.

La tentation est *formelle*, si on veut éprouver Dieu; *implicite*, si, sans avoir l'intention expresse d'éprouver Dieu, on agit comme si on avait cette intention.

69. Quelle est la gravité du péché de tentation?

La tentation formelle est de sa nature un péché mortel. La tentation implicite peut n'être que vénielle, parce qu'elle admet la légèreté de matière.

70. N'est-il jamais permis de demander à Dieu quelque chose d'extraordinaire?

Cela est permis quand on a une juste raison de le faire et qu'on

¹ Pour le blasphème, le parjure et la violation des vœux, voir le chapitre suivant.

prie humblement en se soumettant à sa volonté. Dans ce cas, on ne tente point Dieu, mais on l'honore plutôt par cet acte de confiance.

71. Qu'est-ce que le sacrilège?

Le *sacrilège* est la profanation d'une chose sacrée, c'est-à-dire l'usage indigne, irrévérencieux, de ce qui est principalement consacré au culte divin.

72. Combien y a-t-il d'espèces de sacrilèges?

Il y en a trois: le sacrilège personnel, le sacrilège local et le sacrilège réel.

73. Qu'est-ce que le sacrilège personnel?

Le sacrilège *personnel* est la profanation d'une personne consacrée à Dieu dans l'état ecclésiastique ou dans un ordre religieux.

74. Qu'est-ce que le sacrilège local?

Le sacrilège *local* est la profanation d'un lieu qui est consacré au culte divin par l'autorité publique de l'Église, comme sont les églises, les cimetières, les oratoires publics.

75. Qu'est-ce que le sacrilège réel?

Le sacrilège *réel* est la profanation d'une chose sacrée.

76. Quelle est la gravité du péché de sacrilège?

Le sacrilège est un péché grave, si on se propose directement la violation ou le mépris de la chose sainte. Cette intention faisant défaut, il peut n'être que véniel, soit par légèreté de matière, soit par imperfection de l'acte.

77. Qu'est-ce que la simonie?

La *simonie* est la volonté délibérée d'acheter ou de vendre, pour un prix temporel, une chose spirituelle ou annexée au spirituel.

78. Qu'entend-on par choses spirituelles?

On entend les sacrements, la sainte messe, les bénédictions, les reliques des saints, les actes de juridiction ecclésiastique, etc.

79. Qu'entend-on par choses annexées au spirituel?

On entend, par exemple, les reliquaires, les objets auxquels est attachée une bénédiction, une indulgence ou une consécration, le travail dans les fonctions sacrées, etc.

80. Quelle est la gravité du péché de simonie?

La simonie est un péché très grave qui n'admet pas de légèreté de matière; car c'est avilir les choses spirituelles que de les estimer à prix d'argent: ce mépris est une grave injure faite à Dieu lui-même.